Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260331-202619-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

**Date de convocation** : 25 mars 2026

**Présents** : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Nicolas DEL SORDO, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT arrivée à 19h16 Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08, Xavier COMBE.

**Absents excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Nicolas DEL SORDO

| | |
|---|---|
| Membres en exercice | 15 |
| Membres présents | 15 |
| Membres votants | 15 |

### DELIBERATION 2026-19
### ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

***VU*** *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21;*

***VU*** *le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivants ;*

***VU*** *la délibération en date du 31 mars 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ;*

Monsieur Le Maire explique que le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement.

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Une seule liste est déposée et composée de :

- Daniel HENAFF

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260331-202619-DE

- Ann-Gaëlle LAUNAY
- Chantal PICARDA
- Pauline MASSCHELEIN

Chaque membre du conseil municipal est invité à voter par bulletin secret.

1er tour :

Liste Daniel HENAFF : 15 voix soit l'unanimité des votants.

- Daniel HENAFF
- Ann-Gaëlle LAUNAY
- Chantal PICARDA
- Pauline MASSCHELEIN

Sont élus membres du CCAS.

*Fait le 02 avril 2026 à Meslan*

*Pour extrait certifié conforme au registre*

**Le Maire,**

MAIRIE DE MESLAN 56320 MORBIHAN

**Sébastien WACRENIER**

**Le secrétaire de séance,**

**Nicolas DEL SORDO**